

2016

a

 **createc**
Sols & Murs



Solutions pour sols amiantés

SOLUTIONS DE RECOUVREMENT DES SOLS AMIANTÉS

Pourquoi ?



L'interdiction de l'utilisation de l'amiante dans la construction en France date de 1997. Il reste ainsi des millions de m² de surfaces construites en France pour lesquelles **il est nécessaire de trouver des solutions efficaces, totalement exemptes de risque et économiquement viables** lorsque l'opération de désamiantage des sols n'est pas envisageable.

Pour qui ?

Beaucoup d'établissements recevant du public ainsi que des logements, peuvent être concernés par la présence d'amiante. **Dans les ERP, il convient de considérer les bâtiments éducatifs et sportifs, l'hôtellerie, les établissements de santé, les commerces, les bureaux et les administrations.** CREATEC, acteur dans les revêtements professionnels sur le marché français, propose une panoplie de différents revêtements de sols souples en rouleaux ou en dalles permettant un recouvrement sécuritaire en pose libre et semi libre sur les anciens sols pourvus d'amiante.

Un peu de technique...



Les revêtements de sols amiantés, à la différence des flocages, calorifugeages et certains types de faux plafonds, **appartiennent à la liste B des produits concernés par le risque amiante.**

Les revêtements de sols, ne contiennent que des fibres liées à des agglomérats de matériaux solides, constitutifs de dalles de sol, de ragréage ou de colle vinyle amiante. Ainsi **les fibres amiante des sols, sauf en cas de travaux, restent emprisonnées sans possibilité naturelle de circuler dans l'air et de participer à l'empoussièrisme de l'air intérieur.**

Par contre tous travaux sur le sol provoqueront une sollicitation susceptible de libérer de la poussière contenant une proportion

de fibre d'amiante (frottement mécanique intense sur le sol, perçage, ponçage, découpe etc...).

Ce danger potentiel doit être traité aussi bien pour les ouvriers travaillant sur les chantiers, que pour les usagers concernés par les locaux traités. Le traitement du risque amiante engendre des responsabilités pour les propriétaires des bâtiments et les maitres d'œuvre ; les entreprises intervenant sur le chantier, doivent être formées et se conformer aux différentes réglementations en vigueur.

SOLUTIONS DE RECOUVREMENT DES SOLS AMIANTÉS

Ce qu'il faut savoir :

La résolution du problème Amiante en France est passée par un renforcement de la réglementation à partir de 2010. Cette réglementation Amiante peut apparaître complexe et coûteuse dans sa globalité. En effet le coût très élevé et l'impossibilité de travailler en locaux et immeubles occupés, rendent irréalisable dans certains cas un désamiantage.

Notre but est d'aider les propriétaires, maitres d'œuvre et entreprises à voir clair en ce qui concerne la pose de revêtements en recouvrement de sols amiantés et éviter tout risque lié à la santé publique et à l'infraction envers la réglementation en vigueur.

A noter : Contrairement à certaines idées reçues, il n'existe pas d'obligation de posséder un Avis Technique pour des sols pvc utilisés pour le recouvrement de sols amiantés. Les Avis techniques pouvant exister ne traitent pas du cas de la pose sur sols amiantés et aucun test n'est effectué dans le cadre d'un AT ou d'un ATEX pour accréditer un produit plus qu'un autre pour la pose sur sols amiantés.

Dans un local où l'atmosphère aura préalablement été contrôlée et le taux de fibres d'amiante et de poussières jugé inoffensif ou nul, le traitement des sols amiantés est rendu simple en évitant d'intervenir directement sur le matériau incriminé par l'amiante et rester ainsi en sous-section 4, lors de la pose et dépose des revêtements. Dans tous les cas, seule la pose libre assure de rester en sous-section 4, surtout lors de la dépose des revêtements en fin de vie.

| Pose Libre | Pose Semi-Libre |
|---|---|
| La pose libre concerne les revêtements de types plombants, ou les sous-couches sur lesquelles seront appliqués des revêtements en pose collage en plein. En pose libre, les revêtements sont appliqués sur les sols sans adhésifs, que ce soit par colles ou colles sèches. Il n'y a donc aucun contact adhérent entre le revêtement et la surface de pose ; ce sont les caractéristiques mêmes du produit qui assurent la stabilité dimensionnelle et la tenue de la pose. | La pose semi-libre induit l'utilisation de certains adhésifs repositionnables sans transfert de colle, ou d'adhésif liquide poissant entre le revêtement et la surface à recouvrir. Le revêtement est ainsi fixé en assurant la bonne stabilité du revêtement notamment lors de déplacement de mobilier. Il existe plusieurs types d'adhésif repositionnable ou de poisse. Il est recommandé d'utiliser ceux permettant la manipulation des revêtements ou leur dépose en fin de vie, sans arrachage du support amianté (risque de passer en sous-section 3). Selon le type de revêtements, la configuration ou l'utilisation des locaux, les revêtements seront posés avec une fixation uniquement périphérique, alors que d'autres nécessiteront une prise sur toute la surface. Il est donc fortement conseillé de se rapporter aux principes de mise en œuvre de chacun de nos produits, pour être assuré d'une pose dans les conditions optimales. |



Mise en garde : La pose de revêtements avec poissant ou la mise en œuvre semi libre de lés ou dalles au moyen de double face non approprié, peut entraîner le passage en sous-section 3 lors de la dépose, si l'adhésif est trop adhérent au sol amianté.

SOLUTIONS DE RECOUVREMENT DES SOLS AMIANTÉS

| Sous-Section 3 | Sous-Section 4 |
|---|---|
| <p>Retrait de l'amiante</p> <p>Activités d'encapsulation (confinement)</p> <p>Travaux intervenant directement sur le matériau sans mesure de protection</p> <p>Recouvrement de DVA avec usage d'une colle</p> | <p>Travaux n'intervenant pas directement sur le matériau, notamment pose non collée en plein</p> |

Nous proposons soit des revêtements avec principes de mise en œuvre en pose totalement libre, soit en pose semi-libre avec colle sèche reconnue à vie comme non adhérente au support.

CSTB *L'ensemble de nos revêtements satisfait tous les classements européens en vigueur, certains d'entre eux bénéficient d'un classement NF UPEC*

À ce jour, comme indiqué par le CSTB :

« Le contrôle des informations ayant trait à l'application de la réglementation amiante en vigueur n'entre pas dans le champ de l'Avis technique et l'Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) : Il incombe aux services chargés par l'Etat de ce contrôle »

Des actions concrètes pour préserver l'environnement



Nous nous impliquons dans le développement de produits écoresponsables et innovons sans cesse tout au long de la chaîne de fabrication. Ainsi **la totalité de nos produits sont 100% recyclables**



Avec toutes nos usines, nous proposons des produits exempts de matières premières préoccupantes : c'est un des axes différenciant Createc de tous les autres fabricants sur le marché Français puisque **100 % de nos gammes de revêtements murs et sols sont exempts de phtalate.**



A la fin de leur cycle de vie, nos usines s'engagent à gérer la reprise des déchets de leurs revêtements déposés. **Les chutes récoltées seront recyclées dans de nouveaux revêtements jusqu'à 33% de leur composition.** Certains de nos revêtements peuvent être retraités localement comme combustible pour le chauffage urbain.



Nos produits bénéficient du label environnemental Floorscore. Ils satisfont les exigences de Reach, de l'Arrêté du Ministère de l'Ecologie et du développement durable ainsi que de la norme ISO 16000. **Les faibles émissions de COV de nos produits sont attestées par des laboratoires indépendants.**

SOLUTIONS DE RECOUVREMENT DES SOLS AMIANTÉS

Solutions techniques et décoratives de CREATEC



Les solutions préconisées par CREATEC permettent toutes de travailler en sous-section 4, dans le cadre global de la réglementation amiante, en recouvrement en pose libre sans encollage sur des sols amiantés, **sans aucun risque de libérer la moindre fibre d'amiante lors de la pose ou de la dépose de nos matériaux.** La question de l'amiante concerne également les états membres de l'Union Européenne où l'utilisation des fibres a été interdite en 2005 dans le bâtiment. Chacune des solutions proposées par CREATEC commence ainsi à être régulièrement utilisée sur les autres marchés européens.

Ils nous font confiance :



SOLUTIONS DE RECOUVREMENT DES SOLS AMIANTÉS

FOCUS PRODUIT :

SOUNDTEX 5.0

La solution durable et économique

Revêtement sans phtalate, sans solvant, ni aucune matière première préoccupante

Revêtement de sol PVC acoustique en lés pour usage résidentiel et circulations, stabilisé à la fois par une armature en fibre de verre ainsi qu'un envers textile non tissé polyester (NF EN 653).



- Excellent confort acoustique
- Faible poinçonnement
- Eco-responsable (qualité de l'air intérieur)
- Garantie usine 7 ans

PLOMBANTE

La solution durable et économique

Une gamme de lames et dalles PVC autoportantes pour pose environnementale, libre ou sans encollage permanent.

- 18 Décors bois ou pierre
- 5 mm d'épaisseur
- Couche d'usure de 0,70 mm
- Sain et facile à entretenir
- 100 % recyclable et sans aucun phtalate



L'offre produit de Createc :



Logements & trafic léger – locaux classés U2sP3 / U3P3

| Solution Createc | Pose | | Classification | Caractéristiques techniques | | | | |
|---|-------|------------|--|-----------------------------|----------------------------|------------------|----------------|-----------------------|
| | libre | Semi libre | | Atténuation acoustique | Format | Epaisseur (mm) | Classement feu | Garantie constructeur |
| SoundTex 5.0 | ● | ● | EN 685 23-33-42 | 16 dB | Lés 2/ 4 m L: 25m | 3.2 | Cfl-s1 | 7 ans |
| Plombante | ● | ● | EN 685 34-43 | 7 dB | 50x50 20x100 | 5.0 | Bfl-s1 | 5 ans |
| Habitat Sound <i>NF UPEC A+ U2sP3*</i> | | ● | EN 685 23-31 | 18 dB | Lés 2m L: 25m | 3.4 | Bfl-s1 | 5 ans |
| Acoustic 33 <i>NF UPEC A+ U3P3*</i> | | ● | EN 685 33-42 | 19 dB | Lés 2m L: 25m | 3.1 | Bfl-s1 | 10 ans |
| LVT Click /30 | ● | | EN 685 23-31 | 9 dB | 1220 x 180 906x448 803x396 | 5.0 | Bfl-s1 | 5 ans |
| Sous-couche Vaporex + produit Createc | ● | | Spécifications techniques et classification selon le choix de revêtement Createc : nous consulter. | | | | | |

* Habitat Sound : certificat NF UPEC n° 343-004.1 - Acoustic 33 : certificat NF UPEC n° 343-002.2



Zones de fort trafic – locaux classés U3P3 / U4P3

| Solution Createc | Pose | | Classification | Caractéristiques techniques | | | | |
|--|-------|------------|--|-----------------------------|----------------------------|------------------|----------------|-----------------------|
| | libre | Semi libre | | Atténuation acoustique | Format | Epaisseur (mm) | Classement feu | Garantie constructeur |
| Plombante | | ● | EN 685 34-43 | 7 dB | 50x50 20x100 | 5.0 | Bfl-s1 | 5 ans |
| SoundTex 5.0 | ● | ● | EN 685 23-33-42 | 16 dB | Lés 2/ 4 m L: 25m | 3.2 | Cfl-s1 | 7 ans |
| Xpress Lay (antidérapant R10) | ● | ● | EN 685 34-43 | 7 dB | Lés 2m L: 20m | 2.2 | Bfl-s1 | 10 ans |
| LVT Click /55 | ● | | EN 685 23-33-42 | 9 dB | 1220 x 180 906x448 803x396 | 5.0 | Bfl-s1 | 5 ans |
| Acoustic 33 <i>NF UPEC A+ U3P3*</i> | | ● | EN 685 33-42 | 19 dB | Lés 2m L: 25m | 3.1 | Bfl-s1 | 10 ans |
| Interlock 5mm | ● | ● | EN 685 34-43 | 16 dB | Dalles 50x50 | 5.0 | Bfl-s1 | 15 ans |
| Interlock 8mm | ● | | EN 685 34-43 | 20 dB | Dalles 100x100 | 8.0 | Bfl-s1 | 15 ans |
| Sous-couche Vaporex + produit Createc | ● | | Spécifications techniques et classification selon le choix de revêtement Createc : nous consulter. | | | | | |

* Acoustic 33 : certificat NF UPEC n° 343-002.2



Tous nos produits répondent aux plus strictes normes écologiques en vigueur :



“

CREATEC s'implique dans le développement de produits écoresponsables, exempts de phtalates et sans aucune matière préoccupante, pour une meilleure qualité de l'air intérieur.”



1722 route de St-Virgile - Moulès 13200 ARLES

Tél : 04 90 18 21 81
Fax : 04 90 96 26 61

info@f-createc.com
www.f-createc.com